



parcs

LE MAGAZINE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
MARS 2017 — N° 79

Histoire à partager

Financer local, donner du sens à l'économie

— p. 07

Défi

Centrales villageoises : l'électricité citoyenne

— p. 16

En pratique

L'art dans la nature Réformes territoriales

— p. 18

Grand angle

Concilier biodiversité et économie : un défi impossible ?

— p. 09



VUS SUR...

— PARC D'ARMORIQUE

Tout est bon dans le poisson !

Corentin Vitre vient de terminer ses études en design, option transition écologique à l'École européenne d'art de Bretagne, à Brest. Il a imaginé faire du cuir avec des peaux de poissons en mettant au point un processus innovant de tannage. Il a jeté les bases d'une activité de design spécialisée dans la conception de vêtements, chaussures ou accessoires à partir de cette matière. Le Parc d'Armorique l'accompagne dans la création de son entreprise.

© Corentin Vitre

« Les Parcs doivent demeurer des lieux d'expérimentation et d'innovation »

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Cette année 2017, année anniversaire des 50 ans de la création des Parcs par le Général de Gaulle, est bien entendu une année importante pour le réseau des désormais 51 Parcs naturels régionaux. Il ne s'agit pas de faire un bilan historique de cinq décennies d'existence des Parcs ; il ne s'agit pas de justifier cette politique originale qui a fait les preuves de son efficacité dans une société en mouvement. Il s'agit de s'inspirer des acquis du passé pour anticiper l'avenir des habitants qui vivent dans ces territoires exceptionnels, reconnus pour la qualité et la richesse de leurs patrimoines et bénéficiant du label national « Parc naturel régional » accordé par l'État sur demande des Régions. La relation avec les Régions qui ont la compétence pour créer les Parcs est essentielle et déterminante pour la mise en œuvre des chartes de Parcs.

#S'INSPIRER, s'est appuyer sur les acquis d'une reconnaissance législative comme la loi Paysages de 1993, la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages



© B. Salmanski

de 2016, etc. C'est aussi être fier de politiques expérimentées dans les Parcs qui s'appliquent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire : mesures agri-environnementales, Atlas de la biodiversité communale, Plans climat énergie territoriaux, Prairies fleuries, etc. Durant les cinquante années passées, les Parcs ont été des laboratoires du développement durable et ont inventé des politiques publiques. Leur modèle de gouvernance et leur rôle en matière de médiation sont reconnus de tous.

#ANTICIPER. Demain, les Parcs doivent demeurer des lieux d'expérimentation et d'innovation et garder cette longueur d'avance sur les sujets de société qui les a caractérisés durant les 50 années passées. C'est la raison d'être des chantiers actuels de réflexion sur la relation homme-nature et sur les valeurs spécifiques des Parcs naturels régionaux. Ils donneront lieu à des publications cet automne. Ce sont aussi les questions de démocratie contributive, de bien-être, de qualité de vie, d'alimentation et de santé, de bien vivre sur les territoires qui animeront les Parcs, demain. ■



05 Territoires vivants

— Pollution visuelle, Maison de Parc exemplaire, espaces-tests agricoles ou encore protection des zones humides... Le point sur les actualités des Parcs qui ont jalonné le semestre.

07 Histoire à partager

— Participer au financement d'initiatives locales qui nous ressemblent grâce au **crowdfunding** : exemples à suivre.

09 Grand angle

— Peut-on concilier préservation de la biodiversité et développement économique ? La question fait débat. Les Parcs ont pourtant su **faire de l'environnement un atout** de développement local. Tour d'horizon des initiatives à saluer.

14 Rencontre

— Axel Kahn, généticien de renom, partage avec nous son amour des territoires ruraux et sa vision du rôle des Parcs dans leur préservation.

16 Défi

— Développer localement les énergies renouvelables tout en y associant les citoyens, c'est possible et ça marche avec les **Centrales villageoises**.

18 En pratique

— Tout savoir sur le **land art** et sur les conséquences des différentes **réformes territoriales** pour les Parcs.

20 Découverte

— Bienvenue dans le **Marais poitevin**, paradis des cyclistes, et en **Forêt d'Orient**, à la découverte des lacs artificiels qui ont modelé les paysages.

22 Pêle-mêle


— Tour d'horizon des événements, ouvrages et guides techniques du réseau.



23 Portrait

— Passionné de montagne et désireux de la rendre accessible à tous : **Jean-Marie Haton** en a fait une philosophie de vie.

parcs n° 79 – Mars 2017. Directeur de la publication : Michaël Weber. Rédacteur-en-chef : Pierre Weick. Secrétaire de rédaction : Olivier André. Comité de rédaction : Jean-Jacques Boussaingault, Yvon Brunelle, Emmanuelle Dubois, Guy Poupart, Valérie Boubounelle-Rogez. Contribution au Grand angle : Thierry Mougey et Stéphane Adam. Relecture : Alice Hirtzlin, Valérie Petel. Rédaction : Traverse, Jean-Luc Varin. Conception, conseil et réalisation : **CITIZEN PRESS**. Impression : Compedit Beaugard. Photo couverture : Jean-François Galeron, Parc des Alpilles. ISSN : 0982 6246


 fb.com/FederationPNR

 [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

 flickr.com/groups/pnr

TERRITOIRES VIVANTS



 **Trois lieux tests,
un quatrième à
l'étude et six entrepreneurs
agricoles à l'essai :**
**le Parc du Perche est
moteur sur les espaces
tests agricoles.**

— Parc du Perche

#publicité. Le Parc de la Montagne de Reims est une référence dans la lutte contre les panneaux publicitaires qui défigurent les paysages. De 2009 à 2015, sur les 90 infractions relevées, 89 % ont été remises en conformité après des rencontres amiables. Un guide pratique appuie cette démarche auprès des élus.

#tourisme



**Le mobilier en
châtaignier du GR7**

— Le futur parcours d'art contemporain « Le partage des eaux », qui suit le GR7, a été équipé par le Parc des Monts d'Ardèche de bancs et d'abris en bois de châtaigner conçus par le designer Éric Benqué.

35 tonnes

DE DÉCHETS DE VENAISON SONT PRODUITS EN MONTAGNE DE REIMS. LE PARC A PARTICIPÉ À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION.



#troisenun

Une nouvelle Maison du Parc exemplaire

— Dans les Alpes, la nouvelle Maison du Parc inaugurée en octobre à Saint-Rémy-de-Provence est exemplaire. Le 9 octobre, ce sont près de 3000 personnes qui ont visité la nouvelle Maison, participé aux animations et découvert les étals de 30 producteurs locaux. La réhabilitation et l'extension de la Maison du Parc ont suivi la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), dispositif interprofessionnel

qui permet la valorisation du territoire, la maîtrise de l'énergie, la responsabilité sociale des entreprises... En décembre 2016, la Maison du Parc a même été classée « Or » dans la démarche. Enfin, le Parc a fait le choix audacieux d'utiliser le pin d'Alep comme bois d'œuvre, coup de pouce au développement de cette nouvelle filière locale dont il est l'initiateur.



#Ramsar

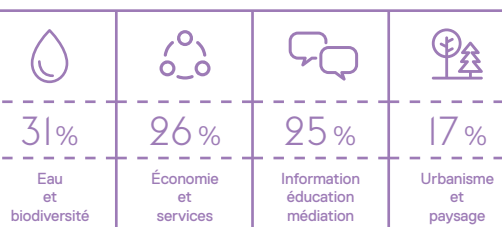
Une classe Ramsar.

La Convention internationale signée à Ramsar (Iran) en 1971 permet de protéger les zones humides

qui accueillent des oiseaux migrateurs. En Narbonnaise en Méditerranée, le Parc a conçu un programme pédagogique : la « classe Ramsar ». Située au domaine du Grand Castelou, en bordure de l'étang de Bages-Sigean, elle permet aux enfants de comprendre l'importance des zones humides. **Un Séminaire international.** Le Parc des Boucles de la Seine normande, dont le Marais Vernier est le 44^e site Ramsar français, a accueilli en séminaire, en octobre 2016, pas moins de 200 animateurs et gestionnaires de sites Ramsar français et étrangers.

budget* des parcs

DOMAINES D'INTERVENTION DES PARCS



EFFECTIFS DES PARCS



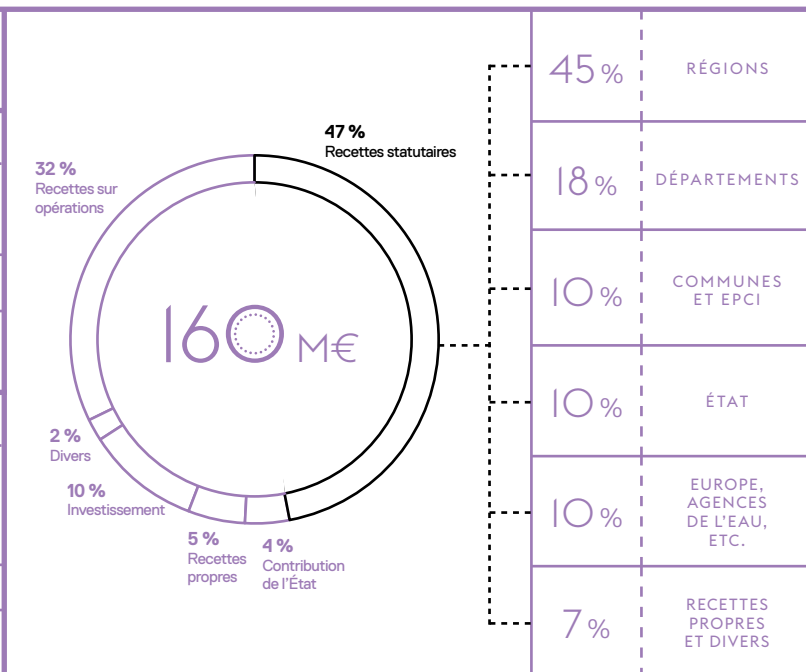
EMPLOIS DIRECTS

35

Personnes en moyenne par parc

2/3

d'ingénierie pour les communes



recettes des Parcs

*chiffres 2015



© Guillaume Chorgnon / Parc du Pilat

— Parc du Pilat

Tous financeurs des activités locales

LES PARCS S'EMPARENT D'UN NOUVEAU LEVIER DE DÉVELOPPEMENT.

En six mois seulement, avec l'aide du Parc du Pilat, deux projets d'entreprise ont clos, fin 2016, une levée de fonds sur le site de finance-

ment par la foule KissKissBankBank : 145 habitants ont fourni 11 355 € pour la construction d'une fromagerie de lait de chèvres de Rove, aux arômes très concentrés. Et 4 015 € ont été collectés auprès de 64 contributeurs pour lancer une start-up de designers qui développent une gamme de produits d'allaitement 100 % bio, made in Loire : Laitdy jo. Dans le cadre d'une démarche expérimentale, le Parc du Pilat a étudié les besoins en financement des entreprises et des associations de son territoire, puis a analysé l'offre existante. Au regard de cette analyse, un groupe de travail « Économie de proximité », animé par le Parc et incluant les intercommunalités du territoire, les chambres consulaires et les Clubs

d'investisseurs locaux (Cigales), a décidé de développer une offre de financement complémentaire : un appel à partenariat a été lancé pour contractualiser avec une ou plusieurs plateformes de crowdfunding, en français « financement

PROJET

Objectif :

offrir aux citoyens la possibilité d'aider les porteurs de projets à se financer.

À l'œuvre : depuis le 1^{er} juillet 2016

Résultats : deux projets déjà financés en six mois.



© Florence Coste / Parc du Pilat

participatif», et une banque dans l'idée de développer un produit bancaire propre au Pilat et dédié au soutien des entreprises. Désormais, tous les volontaires peuvent participer au développement d'activités économiques de proximité.

UNE OFFRE COMPLÈTE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF. Le Parc a noué des partenariats avec quatre plateformes complémentaires pour garantir une offre complète de financement participatif. Sur les plateformes Internet KissKissBankBank et HelloAsso, le particulier motivé par un projet fait un don en ligne, même modique,

“Les habitants soutiennent les projets qui ont du sens pour eux.”

et quand l'objectif de financement est atteint, il peut recevoir une contrepartie (un DVD s'il finance le tournage d'un film, par exemple). Ces projets n'ont pas toujours suffisamment de fonds propres et donc peu de possibilité de trouver un financement bancaire. HelloAsso répond aux besoins plus spécifiques des associations, avec, notamment, une billetterie en ligne. Avec Hellomerci, le particulier contracte un prêt à taux zéro pour la création d'une très petite entreprise, d'un parc à vélo ou d'un service touristique par exemple. Sur Lendopolis, enfin, s'organisent des prêts rémunérés à une PME. Les sommes rassemblées par cette dernière plateforme sont beaucoup plus importantes. C'est, pour le contributeur, une possibilité d'épargne rémunératrice placée dans un projet important.

UN FONCTIONNEMENT AUTONOME. Comme tous les Parcs, le Pilat se doit de contribuer activement au développement de l'économie locale. Il sait bien que, dans cette optique, ces nouveaux moyens de financement de la création d'activité ne peuvent pas être négligés. Les TPE, les PME et les associations connaissent mal le crowdfunding ; c'est pourtant un levier intéressant pour développer sa capacité d'autofinancement ou obtenir une source complémentaire de financement. C'est aussi un formidable outil de communication. Par ailleurs, les habitants attachés à une

région comme le Pilat ont ainsi l'occasion de soutenir les projets locaux émergents qui ont du sens pour eux. Que ce soit par le don, le prêt à taux zéro ou l'épargne, ils peuvent très facilement contribuer à la réussite d'initiatives locales qui les concernent de près. C'est vrai dans le Pilat comme ailleurs, les citoyens étant motivés par le soutien aux initiatives proches de chez eux. Les Pilatois investissent déjà dans les Cigales, dans une centrale photovoltaïque villageoise aux Haies ou encore dans un projet de monnaie locale. De quoi s'engager pour des activités toujours diversifiées.

POUR LE PILAT, UNE FAÇON « D'INVENTER UNE AUTRE VIE ».

Le Parc prend aussi cette nouvelle activité comme une occasion de faire respecter l'identité « Parc naturel » du Pilat et de promouvoir ses valeurs. Sur la page qu'il a ouverte sur chacune des plateformes partenaires, il accueille et soutient le financement de nouvelles productions de proximité qui ont à voir avec l'identité du territoire, qui ne dégradent pas l'équilibre écologique de la région, qui respectent l'humain dans la manière de produire. Il recommande ces projets après avoir vérifié leur compatibilité avec les objectifs de la charte du Parc. Les projets soutenus sont donc durables, par définition ! En retour, le projet soutenu se trouve crédibilisé par le soutien du Parc. Il peut même faire alors de son appartenance au territoire du Pilat, classé Parc naturel régional, un facteur de communication positive pour obtenir plus facilement l'appui financier des citoyens. ■



Réunion de présentation de la fromagerie de Rove

© Florence Coste / Parc du Pilat

ET AILLEURS

— UN OUTIL DE FINANCEMENT EN PLEIN ESSOR

Avec ses trois plateformes, KissKissBankBank&Co est le plus important acteur du crowdfunding en Europe, et aussi l'un des plus anciens, avec 74 millions d'euros de fonds levés depuis septembre 2009. Le prêt aux PME et aux particuliers domine le marché (66 % des levées de fonds en France en 2015). De nouvelles plateformes, locales ou thématiques, apparaissent tous les jours. Il en existe aujourd'hui environ 200.

Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse est le premier à s'être engagé dans cette forme de financement, en 2012, sous l'impulsion d'Olivier Sanch, alors chargé de mission au Parc et aujourd'hui responsable du développement territorial chez KissKissBankBank.

Le Parc des Pyrénées catalanes a suivi avec Hellomerci et KissKissBankBank pour aider à promouvoir un sirop de pin artisanal, créer une micro-brasserie locale et sauvegarder une épicerie de village. Après **le Parc du Pilat**, c'est une commune des Grands Causses, **Saint-Jean d'Alcapiès dans l'Aveyron**, qui a pris l'initiative de mener une campagne de crowdfunding « mentorée » par le Parc, pour financer un gîte rural. C'est la deuxième commune à réussir une opération de financement participatif, depuis que les collectivités y sont autorisées par un décret de décembre 2015.



Pour en savoir plus :
Olivier Sanch - 01 45 23 94 66
olivier.sanch@hellomerci.com

GRAND ANGLÈS

Concilier économie et biodiversité : un défi impossible ?

Peut-on concilier préservation de la biodiversité
et développement économique ? La question fait débat.
Les Parcs ont pourtant su faire évoluer leur mode
de gestion du territoire pour faire de l'environnement
un atout de développement local.

3 raisons
de lire
ce dossier

1

UNE URGENCE
La biodiversité doit être
pleinement intégrée
aux choix de gestion
des territoires.

2

DE BONNES IDÉES
La biodiversité peut aussi
se révéler un atout
économique, la preuve
par l'exemple !

3

POUR L'AVENIR
Parvenir à un nouvel
équilibre entre l'homme
et la nature est l'un des
grands enjeux de demain.

Faire de la ÉCONOMIE biodiversité un atout

Concilier développement économique et biodiversité constitue la raison d'être des Parcs depuis leur origine. Tour de France de ces petits exploits qui, mis bout à bout, préservent durablement nos territoires.

L'homme est l'un des éléments de la biodiversité depuis plusieurs millénaires et la biodiversité est le marqueur de la santé de la planète. Mais l'humanité est sans doute l'espèce la plus invasive et la plus destructrice de son écosystème. En cause : la production continue des biens et des services jugés indispensables à l'idée que nous nous faisons du confort nécessaire. Les entreprises, l'agriculture industrialisée, le tourisme de masse ou encore les transports ont besoin d'une quantité de ressources phénoménale, toujours plus importante, à partir de produits puisés sur place ou ailleurs, mais qui s'épuisent ou ne suffisent plus. Concilier développement économique et biodiversité, c'est donc vouloir anticiper la nécessaire nouvelle donne des relations homme-nature.

CONVAINCRE ET ACCOMPAGNER : UNE MISSION DES PARCS

C'est la raison d'être des Parcs naturels régionaux depuis leur création. Mais il n'y a pas, sur le terrain, de solution globale bien identifiée qu'il suffirait de mettre en œuvre. Il s'agit donc de convaincre et d'accompagner les entreprises industrielles, de service ou agricoles du territoire pour qu'elles réduisent leurs impacts ; de développer une économie qui utilise les ressources renouvelables locales ou qui valorise la richesse biologique du territoire. Et avec une détermination exemplaire, les Parcs relèvent le défi.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA RÉDUCTION DE LEURS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'olive est une ressource économique capitale

pour un territoire provençal comme les Alpilles. Or, une mouche cause d'importantes pertes de production en pondant dans le fruit, le rendant de fait impropre à la consommation. Jean-Benoît Hugues, oléiculteur bio aux Baux-de-Provence, cherchait une solution. Dans le cadre d'un programme LIFE (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale), le Parc des Alpilles a développé un prototype de pulvérisateur à argile qui résout le problème sans produits chimiques nocifs pour l'environnement. Ce qui prouve qu'avec un peu d'imagi-



Les colorants végétaux reprennent des couleurs dans le Luberon, ici le bleu indigo



© Jean-Paul Grégoire/Couleurs végétales de Provence

nation, on peut faire des miracles (voir l'interview de Jean-Benoît Hugues page suivante).

Dans le Massif des Bauges, il s'agit, depuis 20 ans, de concilier la rentabilité économique des élevages en Tome des Bauges, et la préservation de la biodiversité des prairies, qui en font la qualité gustative. À l'initiative du parc, est né, en 2006, le concours des « prairies fleuries ». Outre son succès local, l'idée a essaimé ailleurs en France. Encore mieux : en 2014, un collectif de 20 agriculteurs en AOP Tome des Bauges s'est associé au Parc et à différents partenaires pour démontrer qu'une bonne valorisation des

prairies a non seulement un impact positif sur leur biodiversité mais aussi sur le revenu des agriculteurs. L'originalité du programme est de croiser le volet économique, la biodiversité et les pratiques des éleveurs en remplaçant les prairies naturelles au cœur de l'enjeu de résilience aux aléas climatiques.

En Armorique, les coproduits (palettes, cartons, plumes, peaux, etc.) d'une vingtaine d'entreprises sont valorisés. Le Parc et les communautés de communes du territoire veulent aller plus loin en mettant en place de véritables filières de récupération et de réutilisation. Il soutient aussi des projets innovants comme celui de cet étudiant en design à Brest qui fabrique du cuir avec de la peau de poisson (voir Vue sur..., p. 2).

LA BIODIVERSITÉ, SOURCE DE RENTABILITÉ

En 1991, le Parc des Vosges du Nord a confié à une association l'élevage d'un troupeau de Highland cattle, des bovins rustiques d'origine écossaise. Objectif : défricher les fonds de vallée « menacés de reforestation sauvage », ce qui induirait une fermeture des paysages et une perte de biodiversité. Or, cette race de bovidés produit une viande de très haute qualité que les bouchers et restaurateurs du territoire s'arrachent (voir l'interview de Frédéric Jung, page suivante).

Dans le Luberon, le Parc relance la filière des plantes à couleur. Depuis 2007, la réglementation oblige les entreprises à utiliser des colorants naturels en lieu et place des colorants issus de la pétrochimie. Deux associations professionnelles locales, Couleur Garance et Couleurs végétales de Provence, proposent aux artisans et aux particuliers des colorants végétaux d'excellente qualité. Le Parc a accompagné les recherches sur le bleu indigo à partir de *Polygonum tinctorium*, sur le jaune à partir de *Reseda luteola* et sur le rouge à partir de *Rubia tinctorium*, ouvrant ainsi une alternative de diversification pour l'agriculture locale. Car outre le marché traditionnel de la teinture des fibres textiles, les secteurs de la peinture, des beaux-arts et de la cosmétique commencent à s'intéresser à ces colorants.

ENR_x, le syndicat mixte qui fédère les Parcs des Hauts-de-France a facilité, dès les années 1980, des commandes groupées annuelles d'arbres d'essences locales et de variétés fruitières régionales, qui génèrent désormais un

chiffre d'affaires annuel d'environ 200 000 € pour une dizaine de pépiniéristes (Voir l'interview de Stéphane Jougleux page suivante).

SE DIVERSIFIER GRÂCE À L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

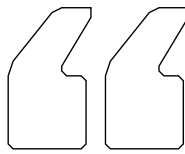
Il existe une troisième manière de concilier positivement économie et biodiversité. Il s'agit de valoriser la qualité des paysages et des milieux naturels des territoires des Parcs. Celui de la Narbonnaise en Méditerranée s'est ainsi attelé à la restauration hydraulique de deux anciens salins sur une centaine d'hectares, à Sigean. Trois îlots vont être créés pour favoriser la nidification des sternes, des mouettes ou de petits goélands. Ces îlots seront recouverts de coquilles d'huîtres concassées, fournies par deux conchyliculteurs de Leucate qui valorisent ainsi leurs déchets d'exploitation (lire l'interview de Christophe Guinot, page suivante). Le site deviendra bientôt un lieu touristique et pédagogique.

Les plans d'action en faveur de la biodiversité développés par les Parcs induisent la création de marchés « de niche » dans le domaine du génie écologique et de l'entretien des espaces naturels. C'est le cas, dans le Parc du Haut-Jura, de Jura Natura Services. De même, au travers de son programme de restauration et de créations de mares, le Parc du Perche génère une offre pour les entreprises de terrassement local. Les grutiers développent une nouvelle activité et acquièrent un véritable savoir faire dans le profilage de mares « écologiques » de faible profondeur, en pentes douces, aux contours sinueux. ■

— Concilier économie et biodiversité : ils en parlent



Le kaolin au service de la protection de l'olive

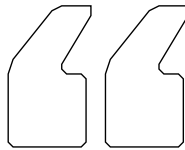


Jean-Benoît Hugues,
oléiculteur aux Baux-de-Provence
(Parc des Alpilles).

En 2006, j'ai lu un compte-rendu d'essais de techniques visant à protéger les poires d'une mouche qui pondait dans le fruit et le détruisait. Le kaolin, l'argile qui sert à faire de la céramique, allongé avec une certaine quantité d'eau, semblait plus efficace que les produits phytosanitaires habituels. Nous avons essayé de faire de même avec les atomiseurs que les vigneronns utilisent pour traiter le raisin. Mais ils déposaient des gouttelettes d'argile seulement sur une partie du fruit, ce qui n'est pas suffisant pour empêcher la mouche de pondre. Le Parc des Alpilles s'est saisi du sujet à l'occasion d'un projet LIFE qui permettait de financer un prototype de pulvérisateur adapté aux vergers d'oliviers. Il a consulté des spécialistes, travaillé avec des entreprises locales et a mis au point un outil d'application de l'argile plus efficace, avec un ventilateur très puissant, et des projections très fines pour une couverture totale des fruits dès leur formation sur l'arbre. Très efficace ! Il faut recommencer chaque fois qu'il pleut, mais ce n'est pas un produit phytosanitaire, cela ne fait aucun mal aux oiseaux ni aux autres insectes environnants, et cela nous permet de sauvegarder la plus grande partie de nos récoltes. Nous réussissons tout juste à vivre de notre métier. Nous n'avons évidemment pas les moyens de faire de telles recherches. Le Parc nous a donc sérieusement sauvé la mise.



Frédéric Jung



Frédéric Jung,
restaurateur, Au Grès du Marché,
La Petite-Pierre Parc des Vosges du Nord.

Chaque automne, de la mi-octobre à la mi-novembre, je mets à mon menu la viande de Highland cattle proposée par le Parc dans le cadre de l'opération « Le paysage a du goût ». Double bénéfique : la bête est « repue » des bonnes herbes de l'été et l'opération nous amène un regain d'activité dans une période habituellement calme. C'est une viande au goût prononcé, à mi-chemin entre le bœuf de races ordinaires et le gibier, d'une tendreté exceptionnelle, qu'on pourrait presque manger à la cuillère ! En ce qui me concerne, je le cuisine de différentes manières : en burger, en compression braisée au foie gras ou bien rôtie à basse température. J'utilise beaucoup de produit locaux et je vous assure que suivre mes approvisionnements est un combat de tous les jours. Avec la viande de Highland, j'ai un produit local, de très haute qualité car issu d'une bête qui a vécu heureuse, et qui, en prime, est utile aux paysages locaux. C'est absolument génial ! »

— www.augresdumarche.fr

Dans les Hauts-de-France, des plants locaux au bénéfice de la biodiversité et de l'économie.



Dans les Vosges du Nord, une viande de haute qualité, utile aux paysages et à la biodiversité.



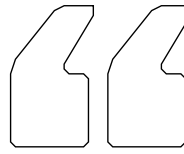


© Olivier Delvaux/ENRx



© Olivier Delvaux/ENRx

■ Stéphane Jougleux



Stéphane Jougleux,
pépinieriste. Pépinières de la Cluse,
à Wimville (Parc Caps et Marais d'Opale).

Cela fait plus de 20 ans que nous récoltons des graines d'arbres et d'arbustes dans les collines ou les vallées du nord de la France ; des graines de fusain, de prunelier, de charme... Cela nous permet de sauvegarder la génétique locale de ces végétaux et de les maintenir en bonne santé. Beaucoup de frênes de nos régions, par exemple, développent une maladie à cause des échanges de plants qui se sont faits avec la Pologne ! C'est donc à la fois bénéfique pour l'environnement

et économiquement rentable : nous n'achetons pas les graines des arbres que nous vendons, ce qui représente tout de même un gain d'environ 20 000 € par an. Évidemment, la récolte prend du temps, mais elle a lieu pendant un temps creux de l'année pour nous, en septembre. Le Parc des Caps et Marais d'Opale et Espaces naturels régionaux (ENRx) nous ont soutenu pour que notre entreprise puisse se forger une notoriété, devenir compétitive et être reconnue pour son savoir-faire et la qualité de ses productions. Cela nous a naturellement conduits à faire reconnaître nos productions par le label Végétal local. Cette reconnaissance nationale est importante pour l'économie locale.»

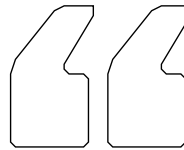


© PNRVN - Y. Meyer



© N. Sadouil

■ Revalorisation des coquilles d'huîtres au service de la nature



Christophe Guinot,
ostréiculteur à Leucate (Parc de la Narbonnaise en Méditerranée).

Dans nos cabanes, au bord des parcs à huîtres, nous avons développé un service de dégustation sur place. Et une fois les huîtres dégustées, je rends les coquilles à la nature, je les renvoie là d'où elles viennent, plutôt que de les enfouir avec des déchets moins nobles. Ces coquilles vont par la suite former des îlots dans les marais salants que le Parc remet en eau, et cela va permettre aux oiseaux de nicher. Sur de la vase pleine d'eau, ils ne pourraient pas. J'en donne aussi à des particuliers pour combler

des ornières dans leur chemin et j'en garde pour des éleveurs qui les donnent à leurs poules. Cela renforce les coquilles des œufs. Pour nous, cette activité constitue une charge plutôt qu'un gain, car c'est notre personnel qui passe du temps à trier les coquilles et autres déchets pour les entasser dans des conteneurs. Mais, au niveau moral, cela m'apporte beaucoup. Personnellement, cela me suffit.»

— Mas de la Cabane des Tontons, à Leucate. 09 51 88 12 16.



© DR

Axel Kahn

« Les Parcs ne sont pas des musées de la nature »

Axel Kahn est généticien, chercheur et enseignant. Il est aussi un grand ambassadeur des Parcs naturels régionaux, un amoureux des territoires, curieux en général et de l'humain en particulier.

Vous avez traversé deux fois la France en diagonale. Comment un généticien directeur de recherche à l'Inserm tel que vous est-il amené à s'intéresser au territoire au point d'y faire 4000 km à pied ?

Axel Kahn : Je suis né à la campagne, j'y ai été élevé et ma vie n'est pas uniquement déterminée par mon métier. Je suis un amoureux de musique, de cheval, j'ai même possédé un club équestre... En fait, toute ma vie j'ai aussi été un amoureux fou de la nature. Pour moi, le monde normal, c'est la vie du petit village dans lequel je suis né et où j'ai été élevé les cinq premières années de ma vie, laissé à la garde d'une paysanne très pauvre. C'est ainsi que je suis aussi tombé amoureux de la marche à pied,

car cette pauvre femme n'avait pas d'autre moyen de se déplacer que ses deux jambes. Ensuite, j'ai toujours détesté ces grands hôtels internationaux où, chercheur, j'allais participer à des congrès dans le monde entier. Ils se ressemblent tous. J'ai compensé en me ressourçant aussi fréquemment que je le pouvais dans une nature aussi peu urbanisée que possible.

Cette curiosité vous a-t-elle aidé dans votre parcours ?

A. K. : La curiosité, c'est plutôt une vertu pour un chercheur, vous savez ! Le plus souvent, il faut regarder ailleurs que le chemin qu'on est en train de parcourir pour trouver la réponse au problème que l'on a soulevé.

— LES CLÉS POUR COMPRENDRE

Un Parc naturel régional se crée parce que la population du territoire est en déclin. Au début, les habitants résistent au changement, mais quinze ans plus tard, le Parc les rend à nouveau fiers de leur lieu de résidence et des paysages magnifiques qui l'entourent et qu'ils ont su préserver. Ce qui relance également l'économie du territoire.

Pendant vos voyages à pied, vous avez traversé des Parcs naturels régionaux. Vous êtes-vous aperçu que ces territoires-là étaient particuliers ?

A. K. : J'en ai traversé un grand nombre en effet, et j'en ai témoigné. Les Parcs naturels régionaux sont créés dans des zones rurales en déclin, où la population diminue. Ce sont souvent des territoires qui ont perdu la volonté de rebondir ou la capacité à résister aux mauvais coups de l'évolution de l'économie. Je ne vais pas noircir le tableau, mais en Brenne, par exemple, c'est manifeste. Cette terre argileuse et siliceuse est craquelée en été et inondée en hiver. L'abondance de la forêt, des landes, a fait se développer des chasses privées, avec un phénomène de solognisation qui a pratiquement fait disparaître les habitants, parce que le prix de l'hectare s'est trouvé multiplié par dix. Dans ce territoire, la création du Parc régional a été extraordinairement importante parce qu'elle a donné un coup d'arrêt à ce déclin. Les Brennoux sont encore à peu près 5 000 je crois. À voir la quantité incroyable de gens qui viennent dans ce parc, des amoureux des oiseaux, des paysages, ils se disent qu'ils peuvent être fiers de cette beauté. Tout est compliqué bien entendu, mais ça maintient réellement une activité et ça redonne une énergie formidable.

Dans tous les Parcs, il y a une nature d'une richesse telle qu'elle mérite d'être admirée et préservée. Mais, au lieu de la concevoir comme un reposoir muséal, on a réussi à en faire un argument d'une activité humaine intégrée et de refondation du territoire.

Dans la préface de l'ouvrage "Campagnes, l'alternative", vous parlez du maintien nécessaire des centres-bourgs. Pourquoi est-ce important à vos yeux ?

A. K. : La raison d'être d'un Parc naturel régional est de s'intégrer à la vie locale, à la vie économique, culturelle, traditionnelle du territoire. Et cela passe évidemment par les villages. Mais en quoi la définition des communes est-elle encore justifiée ? Jadis, la com-



“La ruralité a elle-même stoppé son déclin et les Parcs régionaux y participent grandement.”

mune était l'ensemble qui réunissait les communs, sur lesquels les gens cultivaient et faisaient paître les bêtes. Mais les communs ont disparu à partir du XIX^e siècle. Sont restés, le

centre-bourg avec l'église, la mairie, le bistrot, le magasin, le bureau de poste, ce qui crée quand même une raison d'être ensemble, de se rassembler. Et puis progressivement, le bureau de poste a fermé, les écoles se sont vidées, l'église n'attire plus grand monde. Et un habitat dispersé ne fait pas une commune. Une commune, c'est un endroit où une fonction agora est possible. Et ce ne peut être que dans le centre-bourg. J'ai vu un village près de Gap sauvé à la suite de combats héroïques pour maintenir l'école. À Thénac en Charente, ils réussissent à faire régulièrement un festival culturel. En France, les anciennes petites villes industrielles se sont effondrées. Les statistiques sont claires : la vraie ruralité a elle-même stoppé son déclin et là où il y a des Parcs régionaux, ils y participent grandement.

BIO EXPRESS

1944

Naissance à Le Petit-Pressigny (336 habitants) en Indre-et-Loire.

1978

Devient directeur de recherche à l'Inserm. Ses travaux portent sur la génétique moléculaire.

2002 à 2008

Dirige l'Institut Cochin

2007 à 2011

Préside l'université Paris-Descartes.

2013 et 2014

Traverse la France à pied par deux grandes diagonales.

Depuis 1996

A signé une soixantaine d'ouvrages seul ou en collectif.

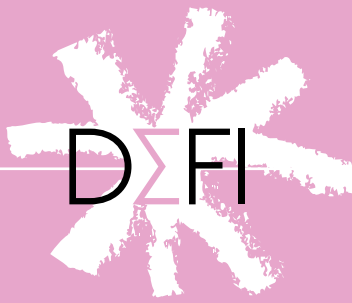
Avez-vous une idée de ce que seront les parcs dans 50 ans ?

A. K. : Je crois que les Parcs vont continuer de se développer. Quand un Parc se crée, c'est dans le bruit, la fureur, la douleur, l'opposition des habitants. Ils ne veulent pas être enfermés dans une réserve d'Indiens, ils veulent continuer à faire ce qu'ils ont toujours fait. Et puis, 10 ou 15 ans après la création, le sentiment général est que le Parc a apporté de la vie, un surcroît d'activité et surtout que les habitants ont retrouvé la fierté d'en être. ■



À lire :

Être humain pleinement, Axel Kahn, éditions Stock, mars 2016, 252 pages (dernier ouvrage paru)



Centrales villageoises, sociétés citoyennes d'électricité

Les sociétés citoyennes de production locale d'énergie renouvelable se multiplient, en particulier dans les Parcs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Mais elles commencent aussi à essaimer dans d'autres régions de France.

Les centrales villageoises sont des sociétés locales ayant vocation à développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales.

DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le premier objectif est de développer significativement les énergies renouvelables sur un groupement de communes. Ces projets répondent à des exigences paysagères et de durabilité économique. Le deuxième objectif est de permettre l'implication des citoyens, y compris financière, dans un projet économique partagé, avec un soutien préalable des collectivités locales. De la même façon, des entreprises locales peuvent être associées dès le départ à la définition des projets, et coopérer ensuite pour leur mise en œuvre. Il ne s'agit pas uniquement de démontrer sa capacité à poser des panneaux photovoltaïques sur les toits. Les projets montés sont économiquement viables, sans profit excessif et pérennes. La participation des citoyens actionnaires doit pouvoir être rémunérée à 3 %, ce qui constitue un système d'épargne deux

— MONTS D'ARDÈCHE

Les Scic se déploient

En décembre 2014, des habitants, des élus locaux, des entreprises locales et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche se sont retrouvés pour créer la Société coopérative d'intérêt collectif Val d'Eyrieux, une société locale de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Aujourd'hui, 700 m² de toitures sont équipées de panneaux solaires pour une production de 94 kW crête. Au départ, une commune a répondu à l'appel du Parc. Puis des citoyens, attirés par ce projet partagé, ont intégré le premier projet qui, depuis, fait tache d'huile sur le territoire du Parc.



© DR

fois plus rentable qu'un livret d'Épargne ordinaire.

BEAUCOUP DE PARCS IMPLIQUÉS

Une association, RhôneAlpÉnergie-Environnement (RAEE), ainsi que les Parcs de l'ancienne région Rhône-Alpes, en particulier le Vercors, sont à l'origine de cette expérimentation (voir l'entretien avec Noémie Poize ci-contre). Personne ne s'étonnera d'apprendre que les Parcs naturels régionaux se sont tout de suite portés volontaires. Les Monts d'Ardèche l'ont expérimenté avec la Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) Val d'Eyrieux; des centrales villageoises se sont créées dans la région de Condrieu (Pilat), à Rosans (Baronnies provençales), en Gervanne, dans les Quatre Montagnes et dans le Trièves (Vercors) et sur le plateau de la Leysse, dans le massif des Bauges. Aux Haies, commune dotée de la première centrale villageoise photovoltaïque de France, le parc du Pilat mène un projet de « smart grid ». Objectif : expérimenter différentes solutions innovantes pour améliorer la pénétration des énergies renouvelables dans les réseaux électriques. ■



3 questions à

NOÉMIE POIZE, CHARGÉE DE MISSION RHÔNE-ALPES ÉNERGIE-ENVIRONNEMENT

— **Pourquoi le solaire devrait-il être plus citoyen que d'autres sources d'énergie ?** Ce n'est pas la question.

Notre ambition est de créer des sociétés locales de production de toutes les sortes d'énergies renouvelables disponibles, l'hydraulique, le bois ou le solaire, peu importe. Il se trouve que notre activité a démarré avec le photovoltaïque parce qu'il est plus rapide et plus facile d'équiper des toitures de particuliers ou de bâtiments publics que de construire des barrages hydrauliques ou des chaudières à bois.

— **Ce mouvement que vous avez initié se généralise-t-il ou a-t-il vocation à rester limité ?**

En à peine deux ans, une vingtaine de territoires de quatre régions différentes se sont engagés dans l'expérimentation, à commencer par le Queyras et le Luberon, suivis d'autres territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes puis les Ardennes et l'Alsace. Ce mouvement a vocation à s'étendre, évidemment, et nous réfléchissons maintenant à la structuration du réseau. C'est une démarche reproductible partout en France.

— **Quelles sont les freins au développement de cette idée ?**

Nous rencontrons des difficultés dans le financement des études de départ. Nous devons améliorer aussi la prise en compte des contraintes de raccordement au réseau électrique pour avoir moins d'échecs sur les implantations envisagées. Et il faut aussi s'adapter aux nouvelles règles sur les offres de titres financiers effectuées par les sociétés locales. Mais rien de tout cela n'est insurmontable.

LAND ART

S'emparer des paysages pour s'exprimer

1 « Land art » et « Art dans la nature » : quelle différence ?

— Le « Land art » recouvre les interventions artistiques en pleine nature qui utilisent les matériaux disponibles sur place. L'œuvre est alors éphémère. « L'art dans la nature », c'est l'exposition d'une œuvre conçue par l'artiste pour un cadre de son choix. Les œuvres sont réalisées en atelier puis placées à l'endroit choisi. Elles sont pérennes, sinon éternelles...

2 Quels exemples peut-on citer dans les Parcs ?

— Les Landes de Gascogne ont installé une Forêt d'art contemporain, véritable musée en plein air, pour traiter les stigmates de la tempête de 1999. Une vingtaine d'œuvres a été installée : une gigantesque table renversée, un cheval jaune sur un îlot au milieu d'un plan d'eau... À terme, le Parc en prévoit 80. Dans le même esprit, pour fêter les 30 ans du Musée du poiré, le Parc Normandie-Maine a lancé en 2013 un appel à projets permettant à six artistes d'intervenir dans les vergers de pommes et de poires. Six œuvres s'inspirant de cette production emblématique ont ainsi été créés et exposés toute l'année. Et en 2015, l'équipe s'est lancé le défi de dessiner, dans une prairie, grâce à des différences de hauteur d'herbe, un immense logo du parc, visible depuis le ciel.

3 Mais à quoi ça sert ?

— Cela permet de se réapproprier le territoire, d'humaniser le paysage, de communiquer autour de la charte du parc. D'ajouter un attrait touristique au territoire, en somme. En Normandie-Maine, en 2013, des producteurs de poiré ont accueilli des artistes en résidence, ce qui a permis une découverte mutuelle d'une très grande richesse.



© Catei Muller

Les clés du succès

— Une dynamique participative

Pour la mécanique du projet, le partage des stratégies, le travail de médiation, les réunions entre artistes, élus et population sont absolument indispensables.

— Une expertise disponible

Dans les Landes de Gascogne, un commissaire d'exposition est intervenu avec son carnet d'adresses, comme un agent artistique. Pour la réussite du projet, ce fut déterminant.

Les conséquences pour les Parcs



© Cateil Muller

5 lois

Depuis 2010, cinq lois – dont la loi NOTRe en 2015 – incitent à la fusion de collectivités et à la réorganisation de leurs compétences. Ces changements impactent les représentations des collectivités au sein des syndicats mixtes, le mode de représentation et la contribution financière, le périmètre d'intervention et les compétences qu'ils exercent. Tout cela oblige à modifier les statuts des syndicats mixtes des Parcs.

Quatre conséquences principales

1 Représentations

— Prenons un exemple : quatre communes, qui avaient chacune un délégué, ne disposent plus que d'un seul représentant lorsqu'elles fusionnent en une seule commune nouvelle. Il peut donc être nécessaire de revoir les modalités de représentations.

2 Contributions financières

— Lorsque les cotisations des collectivités sont fixées au prorata du nombre d'habitants, rien ne change. En revanche, si elles sont forfaitaires, la fusion implique la révision des statuts pour maintenir les équilibres.

3 Périmètre

— De nombreux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont à cheval sur le territoire classé du Parc. Il faut donc réfléchir au périmètre d'intervention du Parc : le centrer exclusivement sur le territoire classé ? ou faire bénéficier l'ensemble de l'EPCI de son action ?

4 Compétences

— Enfin, certaines missions des Parcs sont désormais attribuées sous forme de compétences aux intercommunalités. La mise en oeuvre de ces compétences doit aboutir à une répartition des tâches la plus cohérente possible avec les objectifs de la charte.

Les recommandations de la Fédération

Représentations. Mettre à jour la liste des membres concernés et modifier les statuts quant au nombre de représentants par collectivité ou groupement si les équilibres sont remis en question. Pour cela, un dialogue préalable avec chaque niveau de collectivité concerné est nécessaire.

Cotisations. Réviser la répartition ou le montant des cotisations forfaitaires des collectivités et groupements fusionnées, afin de maintenir les financements statutaires du Parc.

Périmètre et compétences. Réorganiser le transfert des compétences si le Parc portait un Scot, un Sage, un Spanc... Choisir l'intervention ou non du Parc sur la partie non classée des collectivités ou groupements sur des procédures spécifiques (type TEPCV), et modifier la rédaction des statuts du syndicat mixte en conséquence. L'enjeu est de concilier le renforcement des EPCI sans affaiblir les missions du Parc.



Ci-contre : une des nombreuses plages du Marais poitevin, sur ses 150 km de littoral.

Ci-dessous : labyrinthe de voies d'eau dans la célèbre Venise Verte du Marais poitevin.



© PNR-Marais-poitevin

Marais poitevin — Le rêve sur deux roues

Découvrir à vélo les chemins de halage, les villages, les marais puis les bords de mer...
Le Marais poitevin est le paradis du cycliste.

Le célèbre Marais poitevin se trouve à la croisée de deux importantes voies cyclables, l'une européenne, l'autre nationale. L'Euro Véloroute, appelée aussi La Véloodyssée, part en effet de Norvège, traverse l'Écosse, fait le tour de l'Irlande, puis longe la côte par la Bretagne, le Marais poitevin, continue vers La Rochelle pour finir à l'extrême sud du Portugal. La véloroute française, appelée Vélo Francette, part de Ouistreham et s'arrête 630 km plus loin à la Rochelle, après avoir traversé le Marais poitevin d'est en ouest, en longeant la Sèvre niortaise.

UN LEVIER ÉCONOMIQUE MAJEUR POUR LE PARC

Pour le Parc naturel régional du Marais poitevin, le cyclo-tourisme est un levier économique de première importance. Toutes tracées, les voies ont l'avantage d'être plates, et donc accessibles aux familles et aux individus de tous les âges.

D'une grande diversité, les parcours proposés permettent de découvrir les marais et les canaux, les paysages, les ruelles des villages, les chemins de halage et le bord de la côte... C'est alors une foule de merveilleux détails que l'on rate en voiture et que l'on tarde à découvrir à pied qui s'offre à nous. C'est pour cela que le Parc a développé le label Accueil Vélo, qu'il a pu attribuer à une cinquantaine d'hébergeurs, de sites de visite, de loueurs, de réparateurs de vélos et d'offices de tourisme.

Il est difficile de mesurer l'impact précis de ce type de tourisme sur un territoire, mais il est certain qu'il s'agit d'une activité essentielle à la découverte de ses richesses et dont les visiteurs sont très friands. ■

Création du Canal, des travaux d'envergure



© PNRFO

Avant, il n'y avait que des bois dans la Forêt d'Orient. Jusqu'à ce que, dans les années 1960, l'État décide d'y creuser un réservoir destiné à retenir l'eau de la Seine, évitant ainsi que Paris ne soit inondé lors des crues du fleuve. À l'époque, la population a beaucoup regretté la disparition de la richesse paysagère au bénéfice de la capitale. Le département de l'Aube, lui, a décidé de profiter de l'occasion pour développer des infrastructures. En 1970, date de la création du Parc naturel régional, ce dernier entame, avec ses partenaires, la valorisation du lac d'Orient, en faisant du même coup une richesse du territoire.

LOISIRS ET BIODIVERSITÉ, PAS EN RESTE

Quelques années passent et le territoire voit se construire deux autres lacs en 1990

pour retenir l'eau de l'Aube, mais aussi augmenter l'attractivité des lieux. Le lac Amance est dédié aux activités nautiques motorisées et possède un port et une plage. Le lac du Temple, lui, est dédié à la nature et classé en grande partie Réserve naturelle nationale depuis 2002. Des grues et des cigognes noires font une halte migratoire sur la presqu'île qui sépare l'étendue d'eau en deux parties. Le niveau d'eau variant selon les saisons, les cigognes arrivent plus nombreuses en fin d'été, car elles trouvent sur la partie dégagée une quantité conséquente de nourriture.

Les trois lacs, proches les uns des autres, forment aujourd'hui un ensemble de 5 000 hectares. Tout autour ont été aménagés des pistes cyclables, des sentiers de randonnée, des observatoires... Dans les villages, les hébergements ont fleuri. Ces lacs ont changé le visage du territoire et font la particularité du Parc naturel régional, car grâce à l'intervention de l'homme, il est devenu un site naturel majeur et un lieu touristique. Ces lacs et l'ensemble des activités ont boosté l'économie touristique locale. Une sorte de clairière économique dans la forêt d'Orient. ■

Forêt d'Orient

— Des lacs artificiels qui ont changé le visage du territoire

Créés de toutes pièces, les trois lacs-réservoirs sur la Seine et l'Aube sont pourtant devenus des atouts indéniables en termes de tourisme, de loisirs et d'accueil des oiseaux migrateurs.



© PNRFO-JS

Le Lac d'Orient (ici la presqu'île de la « Petite Italie ») associe nature et activité nautique

© Pascal Bourguignon

#anniversaire

En 2017, les Parcs fêtent leurs 50 ans

Le 1^{er} mars 1967 était signé le décret de création des Parcs naturels régionaux, sur les bases solides d'un droit gazeux. Cinquante ans et 51 Parcs plus tard, il est temps de célébrer cet anniversaire. L'année 2017 sera ainsi ponctuée de réflexions prospectives (Manifeste homme-nature, les études sur



les Valeurs spécifiques des Parcs, numéro d'anticipation du magazine *Parcs* daté de 2067), de publications (*Des paysages et des hommes* aux éditions Plume de carotte, *Parcs naturels régionaux* aux éditions Quae,

hors-série estival du magazine *Partir en France*, dossier spécial de la revue *Pour*) et d'événements (Village Parcs à Bercy Village début octobre, conjointement à un événement institutionnel). Un anniversaire à suivre aussi en ligne avec un compte à rebours sur les Parcs puis une valorisation d'actions innovantes des Parcs sur Internet et les réseaux sociaux, tout au long de l'année. Ce dispositif est alimenté, complété et augmenté par la participation des Parcs.

#Consommer Parcs

Des valeurs, 3 formations



Pour accélérer le déploiement de « Valeurs Parc naturel régional », la Fédération a organisé trois journées régionalisées fin 2016-début

2017 ; une quatrième est prévue à Toulouse. 35 Parcs ont participé à ce module, soit 150 techniciens, élus et bénéficiaires de la marque. Formation, action et communication étaient les maîtres mots de ces journées qui ont attesté d'une véritable dynamique.

#articulation territoriale

Note de positionnement Scot-Parcs

Depuis un peu plus d'un an, les fédérations des Parcs et des Scot échangent sur la prise en compte des dispositions pertinentes de la charte d'un Parc naturel régional par le SCoT. Résultat début 2017 : ce document, qui inclut cadre juridique et exemples afin d'inscrire ces résultats positifs dans la durée.

#transition énergétique

Les Parcs en chiffres

Les Parcs sont toujours en première ligne : 80 % des Parcs ont été retenus lors de l'appel à projets « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » et 30 Parcs ont reçu près de 30 millions d'euros de fonds d'investissement. Une reconnaissance de leur capacité à mobiliser les collectivités dans la création d'une réponse rurale à la transition énergétique et climatique.



#CongrèsdesParcs2016

« Homme-nature, le contrat en question, les réseaux en action »

Moment incontournable de la vie institutionnelle et de la communication des Parcs naturels régionaux : le Congrès 2016 s'est déroulé dans le Parc des Landes de Gascogne, sur le thème de la relation homme-nature, poursuivant ainsi les réflexions entamées lors de

l'Université d'été des Parcs et qui s'achèveront par la publication d'un manifeste cette année. Quelques chiffres : le Congrès des Parcs a rassemblé 787 élus, techniciens et partenaires à Sabres dans les Landes de Gascogne, du 5 au 7 octobre 2016. Dix-neuf circuits ont permis

la découverte du Parc et de ses actions. Le marché aux initiatives a fait le plein d'actions avec 96 stands proposés sur deux jours... et sur le site Internet de la Fédération des Parcs. Les actes du congrès sont en ligne sur le site Internet de la Fédération.

#Tourisme

Tourisme de nature : une offre qui s'exporte



© E. Tisserant/PNRL

Le British Birdwatching Fair (BBWF), salon des très nombreux ornithologues anglais, accueille au nord de Londres depuis de nombreuses années plusieurs Parcs naturels régionaux français. Ils étaient huit en 2016 (Brenne, Marais du Cotentin, Brière, Golfe du Morbihan, Camargue, Narbonnaise en Méditerranée, Haut Languedoc et Lorraine). Le BBWF attire chaque année plus de 22 000 visiteurs et 400 exposants issus de 73 pays. Malgré la crise économique, ce festival continue à se développer. De quoi, pour les Parcs, fidéliser une clientèle passionnée et orchestrer une offre cohérente de tourisme de nature. Une offre à retrouver également sur le site Internet de la Fédération au travers d'une collection de livrets « Where to watch birds in... ». La douzaine de Parcs ayant participé à ce salon ces dernières années invite l'ensemble des Parcs à les rejoindre du 18 au 20 août prochains.



© Studio Ernest/PNR LG

LE BASCULEMENT

« Pourquoi ne pas vivre cette passion de la montagne jusqu'au bout et trouver le moyen de la partager avec tous ? »



SON PARCOURS

1973
Naissance dans les Vosges, qu'il n'a jamais quittées

1998
Décès de son père, événement qui marque un tournant dans sa vie

2001-2002
Achat et aménagement du Refuge du Sotré

Jean-Marie Haton

ACCOMPAGNATEUR EN MONTAGNE DANS LE PARC DES BALLONS DES VOSGES

Il a tout abandonné pour vivre sa passion : accueillir hiver comme été, dans une ferme aménagée à 1 200 mètres d'altitude, des personnes porteuses de handicaps. Une leçon de vie.

Il était géomètre-topographe et adorait les montagnes vosgiennes que son père lui avait fait découvrir dès son plus jeune âge. Mais à 23 ans, un cancer est diagnostiqué à son père. Très vite, ce dernier ne peut plus marcher. Jean-Marie l'accompagne alors quelques dernières fois dans la nature grandiose des Ballons des Vosges, en voiture faute de véhicule adapté. Son père a 56 ans quand il décède et, pour Jean-Marie, c'est un tournant. « Qu'est-ce qui t'empêche de faire ce que tu as envie de faire, a-t-il fini par se demander, pourquoi ne pas vivre cette passion de la montagne jusqu'au bout et trouver le moyen de la partager avec tous, y compris avec ceux qui ne marchent pas ? »

RENDRE LA MONTAGNE ACCESSIBLE À TOUS

Il devient alors accompagnateur en montagne. En passant le brevet d'État d'alpiniste, il rencontre un éducateur spécialisé qui travaille avec

des personnes atteintes d'un handicap. C'est une révélation pour Jean-Marie. En 2001, il apprend que la ville de Saint Dié-des-Vosges souhaite se séparer d'un centre de vacances, reconstruit après la guerre sur les ruines d'une ferme d'altitude. Un très beau et très grand corps de bâtiment, dominant les Vosges à 1 200 mètres d'altitude, assorti de 30 hectares de terrain. Avec une dizaine d'amis, il crée une association (qui compte aujourd'hui 80 adhérents), ferme les locaux pendant 8 mois et rénove le tout, du sol au plafond.

Ils sont aujourd'hui 12 salariés au Refuge du Sotré, qui peut accueillir pour une ou plusieurs nuits jusqu'à 55 personnes : des randonneurs, valides ou pas, des scolaires, des séminaires ou comités d'entreprise, des familles en vacances... Hiver comme été, toutes les activités de découverte de la montagne sont ici possibles, grâce à du matériel et à un accompagnement adaptés, le fauteuil-ski

l'hiver ou le fauteuil tout terrain l'été. Au programme : découverte de la faune et de la flore vosgienne, de la sylviculture, etc. Le refuge est labellisé « Handisport » et a reçu un premier prix national de l'accessibilité.

100 HEURES DE TRAVAIL PAR SEMAINE

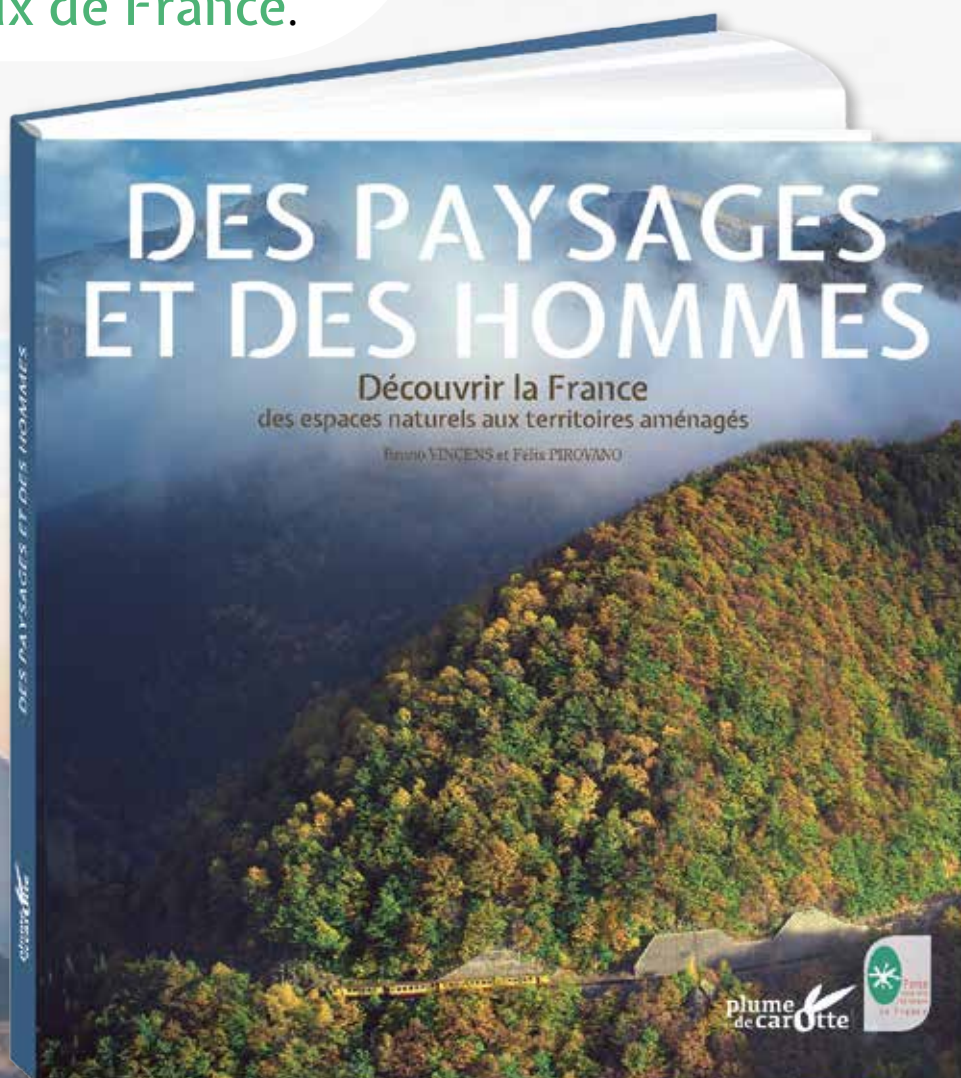
Jean-Marie, avec sa compagne qui est partie prenante du projet depuis l'origine, travaille jusqu'à 100 heures par semaine. Ils servent entre 50 et 80 repas par jour toute l'année, préparés par trois cuisinier(e)s, avec des produits locaux et en circuits courts. En quinze ans, ils ne se souviennent plus trop, mais ils ont dû prendre six semaines de vacances, peut-être... Leurs deux enfants, qui ont maintenant 8 et 12 ans, ne s'en plaignent pas. Ils vivent dans un environnement extraordinaire, voient beaucoup de gens différents tous les jours, font des balades l'été et du ski l'hiver. ■



Le livre-événement sur les territoires des PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Pour découvrir
toute la richesse des relations
homme-nature,
parcourez les territoires
des **Parcs naturels
régionaux de France**.

*Les éditions Plume de carotte sont fières de vous
présenter cet ouvrage qui offre un regard moderne
et concret sur la géographie, humaine et physique,
doté d'une riche iconographie et d'un texte d'auteur
réhaussé par les contributions des Parcs.*



26 x 26 cm, 240 pages, 29 euros

Un livre entièrement conçu
et réalisé en partenariat
avec les Parcs naturels
régionaux de France.

plume
de carotte



CONDITIONS SPÉCIALES POUR LES PNR : pour tout renseignement ou toute commande, merci de vous adresser à
Éditions Plume de carotte, 28, impasse des bons amis, 31200 Toulouse, 05 62 72 08 76, commande@plumedecarotte.com